

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 AVRIL 2019 A MASCARAS**

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept avril, à vingt heures trente le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président).

Date de convocation : 11/04/2019
Nombre de conseillers : 68
En exercice : 68
Qui ont pris part aux délibérations : 57

PRÉSENTS : Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Aline BERTHIER, Daniel BORDES, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Marie-Thérèse BRUZAUD, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Pierre DAROUS, Charles DARRIBES, Jean-Marc DASTAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Gilbert DAYDE, Serge DEBAT, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jacques DUCASSE, Joseph Paul ESPURT, Reine FERNANDEZ, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Monique GAILHOU, Christian GIUGE, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Maurice LAHAILLE, Christophe LASSIME, Gilles LEMASQUERIER, Rémy LESAULNIER, Didier MASSET, Sylvie MATHELIN, Sylvie MOULEDOUS, Christian NOGUES, Michel PAILHAS, Alain PAILHE, Jean-Luc PERE, Guy PHILIPPON, Régis PIERROT, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Christine SALIERES, Jérôme SARRAMEA.

PROCURATIONS : Emmanuelle BAUTE donne pouvoir à Jacques DUCASSE, Blandine CARATY donne pouvoir à Camille DENAGISCARDE, Jean-Luc CAZABAT donne pouvoir à Jacques FOURCADE, David CHAZE donne pouvoir à Nicolas DATAS-TAPIE, Marie-Hélène GARCIA donne pouvoir à Daniel BORDES, Jean LAPORTE donne pouvoir à Jean-Paul BROUEILH, Mathilde NEFF donne pouvoir à Françoise ROY.

Monsieur le Président accueille les participants et demande à M PARROT, Directeur Général des Services de faire l'appel.

M PARROT compte 50 délégués présents et 7 procurations. Le Quorum est atteint.
Le nombre de votants est de 57
M le Président ouvre la séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 28/03/2019

M. le Président demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du 20/02/2019 est approuvé à l'unanimité.

Déroulement de la séance

M le Président explique qu'avant d'aborder les votes des comptes administratifs, il y aura interruption de séance. Comme l'an dernier M LABAT, Vice-Président en charge des finances se présente pour présider la séance de présentation et de vote des comptes administratifs. Il présidera donc le conseil durant le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Le Président reprendra la Présidence après les votes des comptes administratifs et comptes de gestion.

Délibérations du conseil communautaire

Interruption de séance

M LABAT prend la Présidence de l'assemblée, M ALEGRET participe aux débats mais pas aux votes (article L. 2121-14 du CGCT précisant que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote).

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 56

Monsieur Cyrille LABAT, Vice-Président présente les résultats du Compte administratif 2018 du Budget Principal.

Délibération D025-2019 : Approbation du compte administratif du budget principal pour l'année 2018

Vote unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M Cyrille LABAT .délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par M ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 737 795,00
	Réalisé :	515 280,27
	Reste à réaliser :	35 593,80
Recettes	Prévu :	1 737 795,00
	Réalisé :	839 227,86
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 440 046,00
	Réalisé :	2 669 961,83
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	3 440 046,00
	Réalisé :	3 473 147,83
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	323 947,59
Fonctionnement :	803 186,00
Résultat global :	1 127 133,59

Délibération D26-2019 : Approbation du Compte de gestion du budget principal pour l'année 2018

Vote : unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part:

Interruption de séance

M ALEGRET reprend la Présidence de l'assemblée

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 57

Délibération D27-2019 : Affectation du résultat du Budget Principal pour l'année 2018

Vote : unanimité

Code 7.1.1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Cyrille LABAT,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement de :	110 862,64 €
Excédent reporté de :	692 323,36 €
Soit excédent de fonctionnement cumulé de :	803 186,00 €
- un excédent d'investissement de :	323 947,59 €
- un déficit des restes à réaliser de :	35 593,80 €
Soit un excédent de financement de :	288 353,79 €

DECIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	803 186,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	803 186,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	323 947,59 €

Délibération D28-2019 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

Vote : unanimité

Code 7.5.2

EXPOSE DES MOTIFS

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les demandes de subventions présentées par les associations ci-après,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

DECIDE :

- D'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	VOTE 2019
ADMR Secteur Tournay	7 500 €
ADMR Secteur Tournay Subvention exceptionnelle	
ADMR Secteur Pouyastruc	4 895 €
Association culturelle laïque	12 000 €
Association musicale burg	1 500 €
Ecole de rugby Entente	8 000 €
Football club bordais	3 500 €
Hand Tournayais	1 300 €
Hand Feminin Pouyastruc	200 €
Judo club bordais	1 525 €
Tennis club tournayais	1 200 €
Union Sportive du Canton de Pouyastruc 2017	8 000 €
Association intercommunale de gymnastique Aubarédoise	
Association "Théâtre en automne"	600 €
Association "club de Chelle Debat"	600 €
Association "Coup de Pouce"	600 €
Association Festival pour Enfants "FESTI'MOMES"	600 €
Association "AMICALE DES RETRAITES DE POUYASTRUC"	300 €
Association "Gymnastique volontaire des rives de l'Esteous	150 €
Association "Gymnastique volontaire TOURNAY-BORDES"	300 €
Gymnastique des Coteaux de l'Arret	150 €
ADMR SSIAD ARROS ESTEOUS	
Total 6574	52 920 €

PRECISE

- Que ces crédits seront portés au budget 2019 de la collectivité et que M le Président est autorisé à signer tous les actes y afférents.

Délibération D29-2019 : Vote des taux de fiscalité pour l'année 2019

Vote : unanimité

Code 7.2.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Vu les articles 1379 et suivants du code général des impôts,

Vu l'article 1638-0bis du Code Général des Impôts permettant l'intégration d'un mécanisme de lissage progressif des taux de taxes additionnelles

Vu la délibération DE2017-060 du 11/05/2017 décidant d'instaurer un mécanisme d'intégration progressive des taux de fiscalité additionnelle

Vu la délibération DE 2017 070 du 18/05/2017 portant sur le choix de la durée d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité additionnelle, et décidant d'une durée d'intégration de 9 ans,

Vu le produit attendu et les bases notifiées sur l'Etat 1259,
 Considérant que le Conseil Communautaire souhaite maintenir le lissage progressif des taux,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE : de fixer les taux d'impositions suivants au titre de l'exercice 2019 comme suit

Taxes Locales	Taux en 2019
Taxe d'habitation	6,68 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,23 %
Cotisation foncière des entreprises	3,81 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	25,68

PRECISE : Que le lissage des taux communautaires décidé en 2017 continue de s'appliquer.

Délibération D30-2019 : Vote du budget de l'année 2019

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget tel que évoqué dans le cadre des orientations budgétaires

Investissement

Dépenses : **1 966 268,53**
 Recettes : **2 001 862,33**

Fonctionnement

Dépenses : **3 529 860,79**
 Recettes : **3 529 860,79**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 001 862,33 (dont 35 593,80 RAR)
 Recettes : 2 001 862,33 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 529 860,79 (dont 0,00 de RAR)
 Recettes : 3 529 860,79 (dont 0,00 de RAR)

Interruption de séance

M LABAT prend la Présidence de l'assemblée, M ALEGRET participe aux débats mais pas aux votes (article L. 2121-14 du CGCT précisant que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote).

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 56

Délibération D31-2019 : Approbation du compte administratif du Budget Annexe OM pour l'année 2018

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M Cyrille LABAT .délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par M ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	14 467,00
	Réalisé :	6 365,49
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	14 467,00
	Réalisé :	10 959,60
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 361 039,00
	Réalisé :	1 220 777,30
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	1 361 039,00
	Réalisé :	1 345 229,87
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 594,11
Fonctionnement :	124 452,57
Résultat global :	129 046,68

Délibération D32-2019 : Approbation du compte de Gestion du Budget Annexe OM pour l'année 2018

Vote : unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris la journée complémentaire ;
- 5- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 6- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part:

Interruption de séance

M ALEGRET reprend la Présidence

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 57

Délibération D33-2019 : Affectation du résultat du Budget annexe OM pour l'année 2018**Vote : unanimité****Code 7.1.1****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Christian ALEGRET,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

un excédent de fonctionnement de :	37 598,77
- un excédent reporté de :	86 853,80
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	124 452,57
- un excédent d'investissement de :	4 594,11
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	4 594,11

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	124 452,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	124 452,57
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 594,11

Délibération D34-2019 : Vote des taux de TEOM pour l'année 2019**Vote : 53 POUR et 4 ABSTENTIONS****Code 7.2.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu l'article 1520 du code général des impôts,
Vu l'article 1379-0 bis VI.1.2° du code général des impôts,
Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget annexe OM pour l'année 2019
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire, par 53 pour et 4 abstentions,

DÉCIDE :

De fixer comme suit les taux de TEOM pour l'année 2019 :

	2019		
	base notifiée	taux	produit
ARRET DARRE ESTEOUS	1 359 576	16,08%	218 599 €
Secteur de TOURNAY	5 349 133	14,07%	752 829 €
RIOU DE LOULES	1 196 006	14,48%	173 203 €
COTEAUX DE L'ARROS	1 273 494	15,62%	198 964 €
			1 343 594 €

Délibération D35-2019 : Vote du budget OM de l'année 2019
--

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget tel que évoqué dans le cadre des orientations budgétaires

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019

Investissement

Dépenses :	44 105,00
Recettes :	44 105,00

Fonctionnement

Dépenses :	1 478 547,00
Recettes :	1 478 547,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	44 105,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	44 105,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	1 478 547,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 478 547,00	(dont 0,00 de RAR)

Interruption de séance

M LABAT prend la Présidence de l'assemblée, M ALEGRET participe aux débats mais pas aux votes (article L. 2121-14 du CGCT précisant que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote).

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 56

Délibération D36-2019 : Vote du Compte Administratif du Budget Annexe BAT 1**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M Cyrille LABAT .délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par M ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	70 199,00
	Réalisé :	7 289,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	70 199,00
	Réalisé :	33 020,48
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	108 710,00
	Réalisé :	64 084,63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	108 710,00
	Réalisé :	121 549,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	25 731,00
Fonctionnement :	57 464,88
Résultat global :	83 195,88

Délibération D37-2019 : Vote du Compte de gestion du Budget Annexe BAT 1 pour l'année 2018**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Considérant que le budget unique de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 7- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris la journée complémentaire ;
- 8- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 9- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part:

Délibération D38-2019 : Affectation du résultat du BA BAT 1**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Cyrille LABAT,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	9 755,24
- un excédent reporté de :	47 709,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	57 464,88
- un excédent d'investissement de :	25 731,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	25 731,00

DÉCIDE**D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 COMME SUIT :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	57 464,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	57 464,88
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	25 731,00

Délibération D039-2019 : Vote du Compte Administratif du Budget Annexe chaudronnerie**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M Cyrille LABAT .délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par M ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	503 000,00
	Réalisé :	135 584,69
	Reste à réaliser :	66 000,00
Recettes	Prévu :	503 000,00
	Réalisé :	318 343,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	34 790,00
	Réalisé :	9 652,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	34 790,00
	Réalisé :	35 863,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	182 758,31
Fonctionnement :	26 211,29
Résultat global :	208 969,60

Délibération D040-2019 : Vote du Compte de gestion du Budget Annexe CHAUDRONNERIE pour l'année 2018

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 10- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris la journée complémentaire ;
- 11- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 12- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part:

Interruption de séance

M ALEGRET reprend la Présidence

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 57

Délibération D41-2019 : Affectation du résultat du BA CHAUDRONNERIE

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M Cyrille LABAT,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	9 921,31
- un excédent reporté de :	16 289,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 211,29
- un excédent d'investissement de :	182 758,31
- un déficit des restes à réaliser de :	66 000,00
Soit un excédent de financement de :	116 758,31

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	26 211,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 211,29
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	182 758,31

Délibération D42-2019 : Vote du BA CHAUDRONNERIE fusionné avec le BA BAT 1**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président présente le projet de budget tel que évoqué dans le cadre des orientations budgétaires

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019

Investissement

Dépenses :	494 490,00
Recettes :	560 490,00

Fonctionnement

Dépenses :	172 303,00
Recettes :	172 303,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	560 490,00	(dont 66 000,00 RAR)
Recettes :	560 490,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	172 303,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	172 303,00	(dont 0,00 de RAR)

Interruption de séance

M LABAT prend la Présidence de l'assemblée, M ALEGRET participe aux débats mais pas aux votes (article L. 2121-14 du CGCT précisant que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote).

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 56

Délibération D43-2019 : Vote du Compte Administratif du Budget Annexe ZAE (Pouyastruc)**Vote : unanimité****Code 7.1.1.****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M Cyrille LABAT .délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par M ALEGRET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	306 278,00
	Réalisé :	41 057,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	306 278,00
	Réalisé :	238 123,16
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	153 046,00
	Réalisé :	78 322,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	153 046,00
	Réalisé :	146 245,71
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	197 065,51
Fonctionnement :	67 923,15
Résultat global :	264 988,66

Délibération D44-2019 : Vote du Compte de gestion du Budget Annexe ZAE Pouyastruc pour l'année 2018

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part:

Interruption de séance

M ALEGRET reprend la Présidence

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part aux délibérations : 57

Délibération D45-2019 : Affectation du résultat du BA ZAE POUYASTRUC

Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de m Christian ALEGRET, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté des Communes prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

un déficit de fonctionnement de :	28 122,47
- un excédent reporté de :	96 045,62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	67 923,15
- un excédent d'investissement de :	197 065,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	197 065,51
DÉCIDE	
d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	67 923,15
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	67 923,15
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	197 065,51

Délibération D46-2019 : Vote du budget 2019 du BA ZAE POUYASTRUC
Vote : unanimité

Code 7.1.1.

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget tel que évoqué dans le cadre des orientations budgétaires

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019

	<u>Investissement</u>	
	Dépenses :	288 879,00
	Recettes :	288 879,00
	<u>Fonctionnement</u>	
	Dépenses :	112 324,00
	Recettes :	112 324,00
Pour rappel, total budget :		
	<u>Investissement</u>	
	Dépenses :	288 879,00 (dont 0,00 de RAR)
	Recettes :	288 879,00 (dont 0,00 de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>	
	Dépenses :	112 324,00 (dont 0,00 de RAR)
	Recettes :	112 324,00 (dont 0,00 de RAR)

Délibération D47-2019 : Recrutement d'un agent sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les services administratifs
Vote : POUR 54 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 3

Code : 4.2.1

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président explique qu'au vu du projet de territoire et de la charge de travail impliquée par la réalisation des investissements prévus pour l'année à venir, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.

Il propose de recruter un chargé de mission en charge des projets de développement, de la promotion des zones économiques et des marchés publics pour la réalisation du programme d'investissement. Cet agent contractuel pourra être rattaché au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou technicien territoriaux.

Le Conseil Communautaire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et

Par 53 VOIX POUR ; 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS

DÉCIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum.

- Cet agent assurera la fonction de chargé de mission développement territorial et sera rémunéré sur la base maximale du dernier échelon du grade des rédacteurs territoriaux augmenté de l'IFSE afférent aux postes B2.
- Il pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires sur la même base de rémunération horaire.

AUTORISE

- M. le Président ou son représentant à procéder au recrutement selon les besoins dans les conditions définies ci-dessus, à ajuster si nécessaire le temps de travail dans la limite de 10% et à signer les actes y afférents.

PRECISE

- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération D 048-2019 : Demande de subventions pour les projets du programme d'investissement 2019-2020-2021.

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

	Coût TOTAL	Année 1 (2019)	Année 2 (2020)	Année 3 (2021)
	En €	En €	En €	En €
Maison des Services au public Tournay	300 000	30 000	270 000	
Siège Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros - Tournay	450 000	45 000	405 000	
Aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré sur son pourtour - Coussan	70 000	70 000		
Aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré sur ses abords - Coussan	680 000	95 200	292 400	292 400
Réhabilitation de la décharge du MOURA - Tournay	170 500	170 500		
Aménagement de la Zone Artisanale du Rensou	850 000	85 000	433 500	331 500

Il propose de solliciter des subventions aux différents partenaires, ETAT, Région, Conseil Général et Europe pour les premières années ainsi que pour l'ensemble des programmes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

Les projets tels que présentés ainsi que les enveloppes financières

DECIDE

De solliciter les subventions aux différents partenaires

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 049-2019 : Demandes de subvention de 21 000 € au titre de la DETR pour la Maison des Services Publics, Phase 1, études.

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet de création d'une maison des services publics des Coteaux du Val d'Arros à Tournay d'un coût total évalué à 300 000 €.

Pour la phase d'étude, 2019, le coût est de 30 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet de création d'une Maison des Services Publics des Coteaux du Val d'Arros à Tournay d'un coût total de 300 000 €
- Le plan de financement pour la phase 1, phase d'étude :

	En €	En %
COUT TOTAL	30 000	
DETR	21 000	70%
Autofinancement	9 000	30%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, soit 21 000 € représentant 70% du coût total de 30 000 €, et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 050-2019 : Demandes de subvention de 22 500 € au titre de la DETR pour la Réalisation du siège de la Communauté de Communes, Phase 1, études.

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet de création du siège de la Communauté de Communes à Tournay d'un coût total évalué à 450 000 €.

Pour la phase d'étude, 2019, le coût est de 45 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet de création du siège de la Communauté de Communes à Tournay d'un coût total évalué à 450 000 €

- Le plan de financement pour la phase 1, phase d'étude :

	Année 1 (2019)	
COUT TOTAL	45 000	
DETR	22 500	50%
Autofinancement	22 500	50%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, soit 22 500 € représentant 50% du coût total de 45 000 € et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 051-2019 : Demandes de subvention de 35 000 € au titre de la DETR pour l'aménagement du pourtour du Lac de l'Arret Darré, Phase 1.

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet d'aménagement du pourtour du Lac de l'Arret Darré d'un coût total évalué à 70 000 € pour la phase 1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet d'aménagement du Pourtour du Lac de l'Arret Darré d'un coût de 70 000 € pour la phase 1 ;
- Le plan de financement pour la phase 1 :

	Année 1 (2019)	
COUT TOTAL	70 000	
DETR	35 000	50%
Autofinancement	35 000	50%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, soit 35 000 € représentant 50% du coût total de 70 000 € et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 052-2019 : Demandes de subvention de 57 120 € au titre de la DETR pour l'aménagement des abords du Lac de l'Arret Darré, Phase 1, études.

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet d'aménagement et de valorisation des abords du Lac de l'Arret Darré d'un coût total évalué à 680 000 €.

Pour la phase d'étude, 2019, le coût est de 95 200 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet d'aménagement et de valorisation des abords du Lac de l'Arret Darré d'un coût total évalué à 680 000 €
- Le plan de financement pour la phase 1, phase d'étude :

	Année 1 (2019)	
COUT TOTAL	95 200	
DETR	57 120	60%
Autofinancement	38 080	40%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat , soit 57 120 € représentant 60% du coût total de 95 200 € et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 053-2019 : Demandes de subvention de 34 100 € au titre de la DETR pour la réhabilitation de la décharge du MOURA

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet de réhabilitation de la décharge du Moura d'un coût total de 170 500 € pour les travaux et la maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet de réhabilitation de la décharge du Moura d'un coût total de 170 500 €
- Le plan de financement pour cet opération:

	Coût TOTAL	
	En €	En %
Réhabilitation de la décharge du MOURA - Tournay	170 500	
DETR	34 100	20%
Autofinancement (et autres contributions)	136 400	80%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat , soit 34 100 € représentant 20% du coût total de 170 500 € et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 054-2019 : Demandes de subvention de 51 000 € au titre de la DETR pour la phase 1 de l'aménagement de la zone économique du Rensou à Tournay

Vote : UNANIMITE

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle les projets inscrits au débat d'orientation budgétaire pour les trois années à venir, ainsi que les projets inscrits au budget 2019.

Il rappelle le projet d'aménagement de la zone économique du RENSOU à Tournay d'un coût total évalué à 850 000 €.

Pour la phase 1, phase d'études, 2019, le coût est de 85 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 048-2019 approuvant le programme d'investissement 2019-2021 et autorisant le dépôt de demandes de subvention,

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

- Le projet de d'aménagement de la zone économique du Rensou à Tournay d'un coût total 850 000 €
- Le plan de financement pour la première année 2019, phase d'études de l'opération :

COUT TOTAL	Année 1 (2019)	
	85 000	
DETR	51 000	60%
Autofinancement	34 000	40%

AUTORISE

M le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, soit 51 000 € représentant 60% du coût total de 85 000 € pour la phase 1, phase d'études, et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 055-2019 : Signature d'un bail commercial de renouvellement avec M GENTY
Vote : UNANIMITE

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que le bail commercial de M GENTY, menuisier, locataire de l'hôtel d'entreprise est arrivé à expiration. Il propose la signature d'un bail de renouvellement pour 9 années supplémentaires par périodes triennales.

Il propose de conserver le loyer soit 346.28 € HT mensuel et de maintenir l'indexation de ce loyer. Le dépôt de garantie de l'ancien bail est conservé d'un commun accord.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail joint à la présente.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPporteur

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

Le bail de location commercial tel qu'annexé à la présente au prix de 346.28 € HT mensuel

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 056-2019 : Signature d'un avenant pour prolonger un bail de trois années supplémentaires soit jusqu'au 31/10/2021 avec la société « les messageries du 65 »

Vote : UNANIMITE

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que le bail conclu le 01/10/2012 avec la société « les messageries du 65 » dans le cadre de l'article L145 et suivants du code du commerce est arrivé à expiration et que la société a souhaité rester locataire.

Il propose de prolonger la durée du bail initial de trois années supplémentaires en conservant le même indice de révision des loyers ainsi que le loyer de **584.11€ HT mensuel révisé chaque année.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'avenant joint à la présente.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPporteur

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

L'avenant au bail de location tel qu'annexé à la présente, jusqu'au 31/10/2021, au prix de 584.11 € HT mensuel révisé annuellement

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 057-2019 : Signature d'un bail commercial de renouvellement avec M NOGUES, artisan électricien

Vote : UNANIMITE

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que le bail commercial de M NOGUES, artisan électricien, locataire d'un espace de stockage de 20m², est arrivé à expiration. Il propose la signature d'un bail de renouvellement pour 9 années supplémentaires par périodes triennales.

Il propose de conserver le montant du loyer soit 42.59 € HT mensuel et de maintenir l'indexation de ce loyer. Le dépôt de garantie de l'ancien bail est conservé d'un commun accord.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail joint à la présente.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

Le bail de location commercial tel qu'annexé à la présente au prix de 42.59 € HT mensuel

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 058-2019 : Signature d'un bail commercial de renouvellement avec le société SAUR

Vote : UNANIMITE

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que le bail commercial de la société SAUR est arrivé à expiration. Il propose la signature d'un bail de renouvellement pour 9 années supplémentaires par périodes triennales à compter du 01/05/2019.

Il propose de conserver le montant du loyer soit 2 593.66 € HT mensuel et de maintenir l'indexation de ce loyer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail joint à la présente.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR

APRES DELIBERATION,

APPROUVE

Le bail de location commercial tel qu'annexé à la présente au prix 2 593.66 € HT mensuel

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la Séance.

La séance du Conseil Communautaire du 17/04/2019 est levée à 23h30.

*Le Président,
Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros*

Christian ALEGRET

Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :

Ont signé les membres présents le Compte Rend de la séance du 17/04/2019 contenant 22 pages de compte rendu et 0 pages d'annexes soit 22 pages.